

Frais de déplacement

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier: 2019-2020

Trimestre: Octobre – Décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Tribunal administratif des marchés financiers	4 225,47 \$